



Loisir Sport
Centre-du-Québec

Préambule aux politiques de gouvernance et d'intendance de Loisir Sport Centre-du-Québec

Sous l'autorité éclairée du conseil d'administration (CA), l'élaboration des politiques de gouvernance et d'intendance représente bien plus qu'une simple formalité administrative. Il s'agit d'une expression volontaire et délibérée visant à codifier la vision stratégique de l'organisation. Ces politiques servent non seulement à assurer la continuité opérationnelle, mais également à établir un héritage administratif garantissant ainsi la pérennité et la cohérence des actions de l'ensemble de l'organisation. C'est ce qu'on appelle la « culture » de LSCQ.

Une politique de gouvernance et d'intendance se définit comme un énoncé précis englobant :

- Un code dictant les actions à entreprendre ou à éviter;
- Des pratiques à suivre;
- Une orientation pour les choix stratégiques de l'organisation.

Ces politiques sont d'une importance cruciale en ce qu'elles visent à :

- Encadrer les activités du conseil définissant les rôles des administrateurs, les attentes envers ces derniers, les assemblées, les comités, les règles de conduite, l'information, le recrutement et bien plus encore.
- Structurer la permanence (l'intendance) en définissant les rôles et les pouvoirs délégués, notamment en matière de pratiques administratives, de protection du personnel, de représentation officielle de l'organisation et de supervision des comités relevant de la direction générale.

Le CA, assujéti à des obligations légales concernant ses devoirs de prudence et de diligence, utilisera ces politiques de gouvernance comme un bouclier veillant à ce que la réputation de l'organisme reste immaculée et que la surveillance des risques s'opère de manière responsable. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration, évaluées de manière exhaustive périodiquement par les comités de gouvernance et révisées, le cas échéant, pour refléter la nouvelle réalité organisationnelle. C'est ainsi que LSCQ s'engage à évoluer avec agilité et à maintenir des normes élevées de gouvernance assurant ainsi un impact positif et durable dans son domaine d'action.

LSCQ se réserve le droit de modifier les politiques à tout moment en respect des lois en vigueur. Les politiques ont été élaborées dans le strict respect des lois et des règlements en vigueur, des normes comptables ainsi que des meilleures pratiques de gestion financière et budgétaire applicables aux organismes à but non lucratif. Elles visent à assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance en favorisant une culture de transparence et de responsabilité, telles qu'énoncées par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois dans le domaine du sport et des loisirs, édicté par le ministère de l'Éducation du Québec¹.

Voici la liste des politiques de gouvernance et d'intendance à ajouter, réviser, bonifier et veiller à leur application par les trois (3) comités de gouvernance et la direction générale. Le conseil d'administration de LSCQ procède à l'adoption des révisions de politiques sur recommandations de chacun des comités de gouvernance.

Comité de gestion de risques et gouvernance : Annie Belcourt et Jean-Louis Bélisle
 Comité d'audit et de finances : Pascal Bédard, Guy Dupuis et Danny Lauzière
 Comité d'évaluation et de ressources humaines : Ginette Richard et Michaël de Grandpré

	Comité de gestion de risques et de gouvernance	Comité d'audit et de finances	Comité d'évaluation et de ressources humaines
1. Orientations stratégiques	1.1 – La mission, la vision et les valeurs		
	1.2 – La politique sur la clientèle et les relations avec elle (facultative)		
2. Fonctionnement stratégique du conseil	2.1 – La politique sur les rôles du conseil d'administration et des dirigeants		
	2.2 – La politique sur les devoirs et attentes envers les administrateurs		
	2.3 – La politique sur la composition du Conseil et le recrutement des administrateurs		
	2.4 – La politique sur le fonctionnement des réunions du conseil d'administration (7.4)		
	2.5 – La politique d'accueil des nouveaux administrateurs (7.5-7.6)		
3. Direction générale et délégation			3.3 – La politique sur les rôles et pouvoirs de la direction générale
	3.1 – L'attestation de conformité de la direction générale (11.9)	3.2 – La politique de délégation du pouvoir de dépenser et de sous-traiter (11.1)	3.4 – La politique sur l'appréciation du rendement de la direction générale et du personnel (9.4)
			3.4.1 – La grille d'évaluation de la direction générale et du personnel
4. Encadrement	4.1 – La structure organisationnelle (organigramme)		4.6 – La procédure de gestion de conflits (12.1 e)
	4.2 – La politique des comités de gouvernance (8.13)		4.6.1 Le formulaire de demande de médiation
	4.3 – La politique sur les comités opérationnels (et les comités particuliers)		

	4.4 – La politique sur les relations publiques (représentations, porte-parole et collaborations) (facultative)		
	4.5 – La politique d'évaluation et de gestion des risques (12.1 j) 4.5.1 Tableau analyse des risques		
5. Planification		5.1 – La politique sur les tableaux de bord, le contrôle et les résultats annuels (facultative)	
6. Monitoring et évaluation	6.1 – La politique sur l'évaluation du CA, des administrateurs et des administratrices et leur fonctionnement (facultative)		
7. Aspect légal et éthique	7.1 – La politique de confidentialité et d'accès à l'information (12.1 c)		7.5 – Le cadre d'éthique et de déontologie (5.1)
	7.2 – La politique sur la propriété intellectuelle (12.1 l)		7.6– La formule d'engagement, d'adhésion et de déclaration d'intérêt (le personnel et les administrateurs) (5.2-5.3) 7.7 – La politique sur les témoignages de reconnaissance, les cadeaux et autres objets promotionnels à l'intention des dirigeants, du personnel et des membres (12.1 h)
	7.3 – La politique d'utilisation de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion (12.1 k)		7.8– Politique de vérification des antécédents judiciaires (12.1 b)
	7.4 – La déclaration de services aux membres (12.1 i)		7.9 – La politique en matière de protection de l'intégrité (12.1 d)
		8.2 – Politique de fermeture d'année	8.9 la politique sur la formation et le perfectionnement
8. Pérennité		8.3– La politique relative aux revenus ex. : cotisations, tarifs, produits dérivés, dons, subventions, commandites (11.2)	
		8.4 – La politique d'attribution de contrats (11.3)	
		8.5 – La politique de gestion financière et budgétaire (11.4)	
		8.6 – La politique de placements et de disposition des surplus, s'il y a lieu (11.5)	
		8.7 La politique sur les frais de représentation de de voyage (11.6)	
		8.8 Les frais divers facturables au personnel	
9. Intendance		9.1 – La politique de redistribution financière 9.1.1 Charte de redistribution financière	9.6 – La politique de gestion des ressources humaines (12.1 a) <i>*Le contrat de la DG</i>
		9.2 Le fonds d'accessibilité à la formation	9.7– Code de conduite général (12.1 g)
		9.3 La politique de recherche de partenariats financiers et de visibilité (modèle JQ)	9.8– La politique sur le télétravail
		9.4 La politique relative aux dépenses salariales	

Droits d'auteur et propriété intellectuelle

La propriété matérielle et intellectuelle des documents élaborés dans le cadre des présents mandats est exclusivement détenue par la personne morale (LSCQ). Ces travaux sont destinés à être utilisés uniquement dans le cadre spécifique de LSCQ étant mis en œuvre grâce à ses ressources et ses biens.

Les membres de l'administration, les dirigeant.e.s et le personnel s'engagent à utiliser les solutions, les politiques, les évaluations et le fruit des travaux de gouvernance exclusivement pour la corporation (LSCQ) pour laquelle les mandats ont été réalisés. Aucune diffusion n'est permise à l'extérieur du conseil d'administration et de la direction, ni aux membres, que ce soit à des fins personnelles, professionnelles ou autres.



En ce qui concerne les travaux de gouvernance, *Gouvernance Stratégique*® est une marque déposée de Consultants D.P.R.M. inc, utilisée sous licence. Compte tenu du fait que toutes les formations et services de consultation reposent sur le concept *Gouvernance Stratégique*®, seuls les consultants accrédités par Roméo

Malenfant, Ph.D., de Consultants D.P.R.M. inc., ainsi que Moncéa Saine Gouvernance et Éditions DPRM sont autorisés à utiliser le système de *Gouvernance Stratégique*® dans le cadre de leur pratique de consultation.



Également, des remerciements doivent être adressés à ADN organisations pour leur soutien dans la démarche offerte pour le Réseau des unités régionales en loisir et en sport (RURLS).